

Arrondissement de
MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉLAT

L'an deux mille vingt-deux, le 19 novembre, à 9 heures, le conseil municipal de la commune de DOMÉLAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-deux, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 10 novembre 2022.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 22
Votants : 29

Date de l'affichage de la
convocation :

10 novembre 2022

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

22 novembre 2022

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme PIRES..
Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..HAMELIN..Mmes
DELERIS..FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..Mr LACAU..
Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mme DUCEAU..
Mrs RICHOUX..DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..
Mr DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mme JOUANNIN à Mr LIMOGES,
Mr BOY à Mr DE SOUSA, Mr MALBET à Mme LESCURAT, Mme
BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LUQUET à Mr PINHEIRO, Mme
MATHIAUD à Mr RICHOUX, Mme AURAT à Mr LEFEBRE.



Le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2022 est approuvé.
(Date de publication : 22 novembre 2022)



OBJET : Demandes de
subventions auprès du
département au titre de
l'aide à la diffusion de
spectacles et du soutien
aux festivals.

Dans le cadre de sa saison culturelle 2023, la ville de Domélat proposera des concerts place Bacchus les 25, 26, 27 août 2023 (Août of Sounds) ainsi que la reconduction de l'opération « quartiers d'été » du 9 juin au 17 septembre 2023.

Il s'agit ainsi, au travers de ces deux projets, d'ouvrir la culture au plus grand nombre et de fédérer des acteurs différents (artistes, techniciens, commerçants...), afin de poursuivre le développement de la diffusion culturelle sur le territoire de la commune, de diversifier les lieux de représentation en organisant des spectacles vivants au plus près des habitants, de favoriser les liens intergénérationnels et de dynamiser l'attractivité économique et culturelle du centre-bourg et des différents villages de la commune.

221119-08

Le conseil départemental, au titre de son dispositif de soutien à la programmation artistique et culturelle, peut apporter à ces projets deux soutiens différents, à savoir :

- Aide à la diffusion de spectacles pour « Août of Sounds » dont le coût prévisionnel est estimé à un montant de 18 819,60 €,
- Soutien aux festivals pour « Quartiers d'été » dont le coût prévisionnel est estimé à un montant de 30 050 €.



Il est précisé qu'en application des modalités de financement prévues par le département, l'aide apportée pour « Août of Sounds » pourrait atteindre un montant de 1 500 € et celle concernant « Quartiers d'été » un montant de 5 760 € (30 % du montant du budget artistique).

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'autoriser madame le maire à solliciter du conseil départemental de l'Allier deux subventions d'un montant respectif de 1 500 et 5 760 € au titre du dispositif de soutien à la programmation artistique et culturelle,
- D'autoriser madame le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour ce faire ainsi qu'à signer tous documents relatifs à cette question.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

FAIT siennes les propositions de maire le maire ci-dessus exposées et l'**AUTORISE** à signer tous documents à intervenir.

 Pascale LESCURAT,
Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 22 novembre 2022